

LES PETITS COOPERATEURS

QU'EST-CE QU'UN FONCTIONNEMENT COOPERATIF ?

Dans une classe coopérative, chacun est responsable, au niveau qui est le sien (en fonction de son âge, son expérience, sa maturité...), de la vie de la classe en général. Ce n'est pas seulement au maître, au directeur ou aux parents de résoudre le problème, de gérer le conflit ou l'échec scolaire, mais c'est aussi et surtout, au groupe à envisager les réponses aux questions qui se posent :

Que peut-on faire pour aider tel élève dans telle discipline ? Comment améliorer les relations dans la classe ? Que faire quand on a fini son travail ? Comment se procurer l'argent pour notre projet de classe transplantée ? Comment intervenir dans une bagarre ou un conflit verbal ? Que faire quand un membre du groupe gêne les autres ? Comment aider un camarade à apprendre une leçon ? Que faire en cas de non-respect des règles de vie ?... Autant de questions, de situations-problèmes en prise directe sur la vie de la classe qui, analysées collectivement, permettront l'élaboration de nouvelles règles, la création de nouvelles structures ressenties comme nécessaires au bon fonctionnement de la classe et à la réussite de chacun.



LA COOPERATIVE DE CLASSE

La gestion financière est assurée par les élèves chaque fois que leur âge et leur maturité le permettent, sous le tutorat et la responsabilité de l'enseignant. Elle est pédagogique et démocratique : les élèves proposent des idées de recettes pour financer leurs projets et décident ensemble des dépenses liées au fonctionnement pédagogique de la classe.

Cette gestion concrète se fait sur un cahier de comptabilité. Elle est en relation avec la comptabilité générale de l'école



LE CONSEIL DE COOPERATIVE DE CLASSE

Il regroupe l'enseignant (plusieurs s'ils sont à temps partiel) et tous les élèves de la classe. L'ATSEM et tout autre personne intervenant régulièrement auprès des élèves peuvent y être associés.

Il se réunit régulièrement presque une fois par semaine et à chaque fois que cela est nécessaire. Il élit à partir du CP un bureau composé d'1 ou 2 présidents coordinateurs, 1 ou 2 secrétaires scribes et de 2 trésoriers intendants chargés de vérifier les finances de la coopérative avec l'aide d'un enseignant.

En école maternelle, les enseignantes constituent elles-mêmes le Bureau de la coopé en collaboration avec les ATSEM et en y associant quelques élèves sur certaines tâches leur étant accessibles.

Le conseil prépare les projets d'activités communes, évalue les finances nécessaires, recherche des solutions pour résoudre des conflits, procède à la répartition des tâches dans la classe ou l'école, envisage des sorties ou séjours possibles, prévoit des fêtes, rencontres ou spectacles tout au long de l'année.

Un cahier regroupe les bilans de ces réunions et récapitule les décisions prises



Quelques activités des Petits Coopérateurs :

CONTACTS :

Ecole Publique : Tél : 04 75 04 68 04

Visite château de Mornas, du Pont du Gard
Sortie neige (ski de fond, luge)
Sortie patinoire
Financement des sorties culturelles (OMC Bourg,
Fête du livre à St Paul,)
Visite d'Avignon
Sortie châtaignes....